



PRÉFÈTE DE L'OISE

Sous-Préfecture de Compiègne		
Compte rendu de réunion		
Thème	Date	Rédacteur
CSS Ribécourt	30/11/2022	Mme Carène MARSEILLE
Organisateur		Participants
M. Jean-Paul VICAT Sous-Préfet de Compiègne		La liste des participants est annexée à ce compte rendu.
Déclarations liminaires		M. le Sous-Préfet de Compiègne, remercie l'ensemble des participants et rappelle l'ordre du jour en préambule.
Position des acteurs		<p>1 – Présentation des actions réalisées sur le site de la société SYNTHOMER</p> <p>L'exploitant indique que suite à la fermeture de Synthos, il a repris l'exploitation des stockages de styrène, de peroxydes, de l'acrylate, de butyle et des anciens magasins pour y stocker des poudres de latex .</p> <p>Il présente ensuite le bilan de son système de gestion de la sécurité pour l'année 2022. Aucun accident, incendie, pollution ne sont à déclarer sur cette année.</p> <p>Les formations « équipiers de seconde intervention » et « SST » ont été effectuées.</p> <p>S'agissant de la maîtrise des risques, l'exploitant indique qu'il a commencé la revue de ses analyses de risques contenues dans l'étude de dangers. L'objectif est de s'assurer de leur véracité et de les mettre à jour si besoin.</p> <p>Le montant des investissements pour l'année 2022 s'élève à 2,2m€, notamment pour des projets de remplacements d'équipements en fin de vie. Des investissements dans des projets de développement sont également engagés.</p>

3 exercices incendie ont été réalisés. Un exercice POI a été mené en 2022.

2 – Présentation des actions réalisées sur le site de la société BOSTIK

L'exploitant présente l'activité de sa société (fabrication de colle industrielle) qui est en diminution en 2021 pour diverses raisons.

L'exploitant poursuit sa présentation en réalisant le bilan de son Système de Gestion de la Sécurité :

- aucun accident de sécurité sur les procédés industriels et aucune pollution,
- le site n'a pas de scénario d'accident majeur avec effets directs sortant de ses limites de propriété et donc pas d'impact direct sur la zone de travaux prévu pour le canal Seine Nord.

L'exploitant fait le bilan de son système de gestion de la sécurité :

- formation (réalisation de 4 exercices par an pour 26 ESI),
- 6 pertes de confinement primaire mais aucun rejet dans l'environnement,
- 2 exercices POI sur le site.

3 – Présentation de la DREAL

L'inspection des installations classées présente les différentes instructions et inspections qui ont eu lieu sur la plateforme :

- Une instruction en cours suite au dépôt du porteur à connaissance de Synthomer du 13/07/2021 concernant la reprise de certaines capacités de stockage de Synthos (dossier complété le 30/09/2021 suite à une demande de compléments le 30/07/2021). Le projet d'arrêté préfectoral complémentaire est en phase de finalisation.
- une inspection le 14/12/2021 sur le site de SYNTHOMER concernant le système de gestion de la sécurité ;
- une inspection le 23/03/2022 sur le site de SYNTHOMER relative à la sûreté ;
- une inspection le 10/02/2022 sur le site de BOSTIK concernant l'aspect sous-traitance sur le site. Aucune non-conformité n'a été relevée.
- une inspection le 08/03/2022 sur le site de BOSTIK concernant les rejets aqueux et atmosphériques. Aucune non-conformité n'a été relevée.

5- Séance de questions/réponses

Les exploitants font état de leurs inquiétudes relatives aux travaux d'agrandissement du canal Seine-Nord Europe. En effet, ils indiquent qu'en phase travaux, leur alimentation en eau de process et d'extinction d'incendie n'est pas pérenne.

Les exploitants s'interrogent également sur le sujet du délestage énergétique. M. le Sous-Préfet apporte les réponses émanant des autorités nationales.

Le maire de Ribécourt-Dreslincourt souhaite connaître l'état d'avancement du suivi de l'ancien site Seco. Il explique son inquiétude face à la dégradation des bâtiments existants. Après la tenue de la commission, un point avec le service de suivi des sites pollués de la DREAL a mis en évidence des échanges avec un éventuel repreneur.

M. le Sous-Préfet conclut cette CSS en remerciant l'ensemble des participants et fixe la date de la prochaine réunion en novembre 2023.

Conclusion

Le sous-préfet,



Jean-Paul VICAT

